



PLATEFORME TERRITORIALE D'AIDE À LA MOBILITÉ INCLUSIVE vers l'emploi



Objectifs

Ce dispositif vise à lever les freins à la mobilité qui entravent l'insertion sociale et professionnelle des publics en situation de fragilité.

Pour qui ?

- Bénéficiaires du RSA ;
- Jeunes de 18 à 25 ans inclus accompagnés par une mission locale ;
- Jeunes suivis par France Travail dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) ;
- Jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans le cadre d'un contrat jeune majeur.

Qui peut prescrire ? *

- Agents du CD63 ;
- Référents RSA ;
- Conseillers France Travail et Cap'Emploi ;
- Conseillers de certains CCAS ;
- Réseau du PLIE de Clermont Auvergne Métropole ;
- Conseillers Missions Locales.

Conditions d'accès au dispositif

- Être dans une dynamique d'insertion socio-professionnelle ;
- Être accompagné par un référent socio-professionnel ;
- Rencontrer des difficultés de mobilité contraignant l'insertion sociale et professionnelle ;
- Avoir des besoins d'accompagnement et de formation pour lever les freins de mobilité ;
- Avoir les capacités à s'engager dans un parcours mobilité (disponibilités pour des entretiens, des ateliers ou des formations) ;
- Maîtriser suffisamment le français : compréhension et communication orale suffisante pour verbaliser un besoin et un projet (niveau A2).

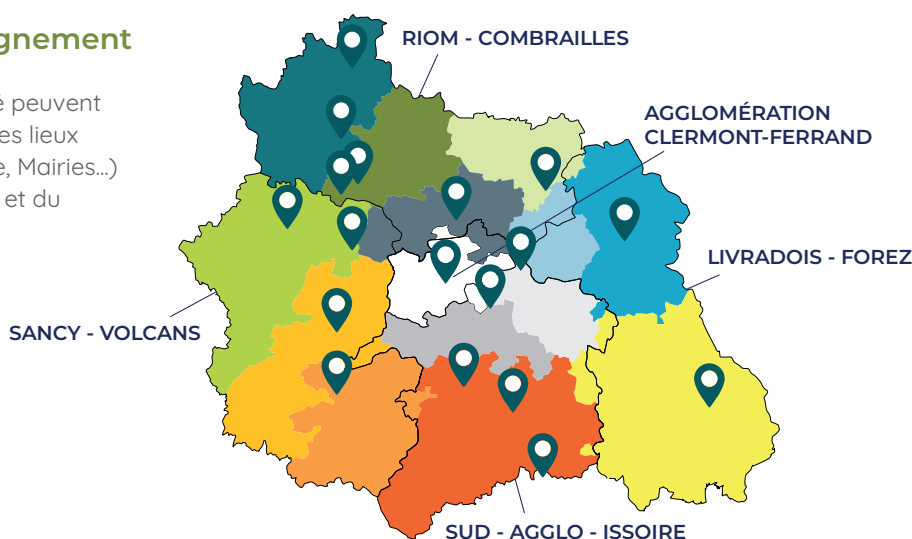
Durée de l'accompagnement

La durée du parcours mobilité est adaptée en fonction des besoins et peut s'étendre de quelques semaines à plusieurs mois.

Nous proposons des accompagnements adaptés pour les personnes en situation de handicap.

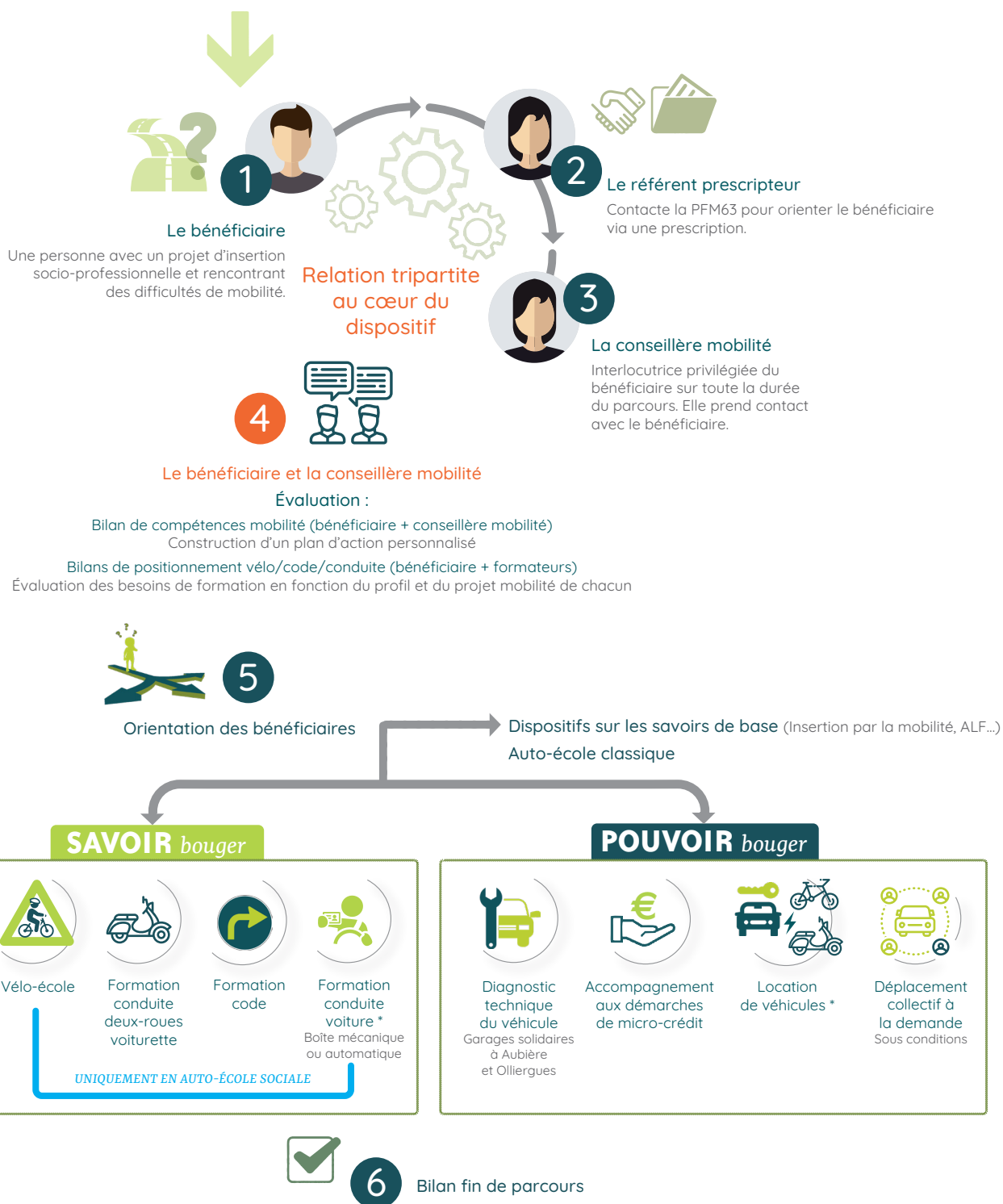
Lieux d'accompagnement

Les conseillers mobilité peuvent se déplacer dans d'autres lieux (Maisons France Service, Mairies...) en fonction des besoins et du nombre de personnes.



* Liste complète
des prescripteurs

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



* Prestations avec un reste à charge pour le bénéficiaire.

Pour plus d'info :

04 73 39 93 21
contact@pfm63.fr